



## OFFICE DE TOURISME DE SETE Comité de direction du 15 mars 2019

### Compte-rendu

Le 15 mars 2019, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 12h30 à l'Office de tourisme, 60 grand'rue Mario Roustan, 34200 SETE, sous la Présidence de Madame Marie de la Forest.

#### MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

**TITULAIRES PRÉSENTS (13)** : Mesdames Marie de la Forest, Anne de Grave, Corinne Mosler, Jocelyne Cassany, Christelle Espinasse, Colette Jamma, Valérie Carrasco, Christine Cegarra, Eliane Rosay, Messieurs Emile Anfosso, Jean-Pierre Simonnet, Michael Sebbane, Marc Chevallier.

**SUPPLEANTS PRÉSENTS ( 4 )** : Madame Anne-Marie Guittard, Messieurs Michel Bodart, Jean-Pierre Lafalla, Guillaume Hamel

- **dont votants ( 2 )** : Messieurs Michel Bodart et Guillaume Hamel.

**TOTAL DE VOTANTS (15)** - Quorum : 11 votants minimum

**Invités présents :**

**Invités excusés :** Monsieur Gérald Foncelle – Trésorier municipal

La date du comité de direction a été communiquée le 22 février par mail, la convocation, l'ordre du jour, le rapport de séance, le bilan d'activité, la synthèse du compte administratif 2018 et du budget supplémentaire 2019, le rapport financier 2018 ainsi que le plan de communication et de marketing 2019 ont été adressés aux membres le 8 mars 2019.

Ces documents ont également été remis à chaque membre en début de séance.

*Marie de la Forest, présidente de l'Office de tourisme souhaite la bienvenue aux membres présents, ouvre la séance à 12h35 et propose de passer aux délibérations. Elle propose en préambule aux membres présents de remplacer le texte de la délibération n°9 concernant la convention de mutualisation avec l'Office intercommunal par un autre texte prévoyant la mutualisation d'une personne supplémentaire. L'ensemble des membres du comité donnent leur accord.*



#### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013





Une synthèse du document budgétaire et le rapport financier ont été communiqués préalablement. Elle explique que l'excédent réalisé provient en grande partie de recettes supplémentaires (billetterie, boutique, taxe de séjour), de dépenses prévues mais non réalisées (hausse du loyer moins importante que prévue, frais de nettoyage des locaux, cotisations retraites) ainsi que de la baisse des charges de gestion courante. Elle se félicite de cette performance commerciale couplée à la maîtrise des frais de fonctionnement.

Le débat se fait en l'absence de l'ordonnateur qui quitte la salle et les membres s'expriment.

M. Anfosso s'étonne que dans ces conditions, la différence entre le résultat 2017 et le résultat 2018 ne soit pas plus importante. Mme de Grave explique que toute hausse des recettes génère une hausse des dépenses correspondantes (si les ventes de la boutique progressent, il faut acheter davantage de produits, si les recettes de billetterie augmentent, les versements aux organisateurs d'événements augmentent également etc.).

Le débat étant clos, la présidente invite les membres à approuver le compte administratif 2018 de l'Office de tourisme et le rapport financier, de clore définitivement toutes les opérations et d'annuler les crédits restés sans emploi.

- la délibération est votée à l'unanimité – 15 voix pour

## 5 - **Approbation du compte de gestion 2018**

La vice-présidente explique que le compte de gestion établi par le trésorier municipal présente les mêmes chiffres que le compte administratif.

La présidente propose d'approuver le compte de gestion 2018.

- la délibération est votée à l'unanimité – 15 voix pour

## 6 – **Affectation des résultats 2018**

Anne de Grave propose d'affecter les résultats du compte administratif à l'exercice suivant :

### Reports en section d'investissement sur l'exercice 2019

Solde d'exécution en section d'investissement de l'exercice N-1 « Résultat d'investissement » pour un montant de 48 203,88 € imputé au budget supplémentaire 2019. Des restes à réaliser sont constatés pour 36 088,81 € et un besoin de financement de la section d'investissement est proposé pour 17 000 €

### Affectation de l'excédent en section de fonctionnement sur l'exercice 2019

Affectation de l'excédent en section de fonctionnement 2019 « Résultat d'exploitation reporté » pour un montant de 134 981,26 € dont +151 981,26 en excédent de fonctionnement et de -17 000 € en besoin de financement de la section d'investissement.

Excédent global de l'exercice 134 981,26 €.

### Eléments affectés au budget supplémentaire 2019 :

- excédent de résultat net de fonctionnement pour **134 981,26 € au compte 002** (recettes),
- excédent de résultat d'investissement de **48 203,88 € au compte 001** (recettes),
- **restes à réaliser de la section d'investissement de 36 088,01 €** (dépenses)
- **besoin de financement de la section d'investissement de 17 000 €** au compte 1068 (recettes)

Ceci étant exposé, la présidente propose d'approuver l'affectation des résultats 2018.

- la délibération est votée à l'unanimité – 15 voix pour



## Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



## 7 - **Vote du budget supplémentaire 2019**

Anne de Grave présente le budget supplémentaire qui intègre les résultats de l'exercice N-1 et prévoit de nouvelles recettes ainsi que des dépenses supplémentaires. Il s'élève à 253 685,14 € au total, soit 188 481,26 euros en section de fonctionnement et 65 203,88 euros en section d'investissement. 66% de ce budget sont consacrés à la promotion et au développement et 26 % pour le personnel, 8% étant réparti sur quelques autres secteurs.

La présidente propose d'approuver le budget supplémentaire 2019.

- la délibération est votée à l'unanimité – 15 voix pour

## 8 - **Approbation du plan de communication et de marketing 2019**

La présidente demande à la directrice et à ses collaborateurs d'exposer le plan de communication et de marketing 2019. Ce plan fixe les objectifs, expose les marchés ciblés, définit le calendrier éditorial et détaille les actions qui seront menées via la presse écrite, les radios, le web marketing, les réseaux sociaux, le digital web, les opérations grand public, accueils et voyages de la presse et d'influenceurs, opérations TO, agences de voyages et autres prescripteurs ainsi que des actions diverses.

Marie de la Forest invite les membres à s'exprimer.

M. Anfosso souhaite que l'on retire de la délibération l'autorisation sollicitée par la directrice de signer des contrats d'achats d'espaces publicitaires pour un montant supérieur à 8 000 euros et que l'on en fasse une délibération à part. La directrice s'engage à présenter cette délibération lors d'un prochain comité de direction.

La présidente propose donc de modifier la délibération et d'approuver uniquement le plan de communication et de marketing 2019.

- la délibération est votée à l'unanimité – 15 voix pour

## 9 - **Convention de mutualisation des services établie avec l'Office de tourisme intercommunal Archipel de Thau**

Comme l'année précédente, dans le but de rationaliser les savoirs faire et compte tenu de l'expérience de l'Office de tourisme de Sète, une convention de mutualisation est proposée entre les deux structures. Elle prévoit une convention de base et un avenant avec la mise à disposition de 7 agents au total de 6 agents, dont 3 pour 12 mois prévus dans la convention initiale pour les secteurs de la taxe de séjour, l'informatique et le réceptif groupes, puis 3 agents rajoutés dans l'avenant pour développer la boutique, la billetterie et la presse.

Les conditions financières prévoient le reversement des charges de personnel par l'OTI Archipel de Thau, soit 41 618,50 € dans la convention initiale et 7 307,61 € dans l'avenant.

La présidente invite les membres au vote afin d'approuver la convention de mutualisation ainsi que son avenant.

- la délibération est votée à l'unanimité – 15 voix pour

## 10 - **Convention constitutive générale de groupement de commandes publiques établie avec l'Agglopol Méditerranée**

L'agglopol propose d'adhérer au groupement de commandes publiques pour la maintenance des équipements, la signalisation routière, le gardiennage de bâtiments et de sécurisation des manifestations, les carburants, les fournitures de produits d'hygiène, la surveillance des installations d'eau chaude sanitaire (légionnelle), la caractérisation des enrobés bitumeux (amiante HAP), fourniture de granulats, fournitures de bois et de dérivés de bois, fournitures scolaires. Pour certains de ces marchés nous souhaitons pouvoir bénéficier des tarifs qui pourront être négociés dans le cadre d'un marché groupé ainsi que de l'expérience en cette matière du service des achats de l'agglopol.



### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



La présidente invite les membres à approuver la convention constitutive générale de groupement de commandes publiques établie avec l'agglomération.

- la délibération est votée à l'unanimité – 15 voix pour

#### 11 - Décisions prises par la directrice dans le cadre de sa délégation de compétence

La présidente invite les membres à apporter leurs observations sur le tableau des décisions adressé préalablement avec la convocation.

Mme Mosler s'étonne du montant élevé de la prime d'assurance pour l'un des deux véhicules de l'Office. La directrice explique qu'en raison de deux petits sinistres (un rétroviseur cassé et un froissement de tôle) l'année dernière, la compagnie d'assurances a résilié d'elle-même le contrat qui la liait à l'Office de tourisme. Une consultation a ensuite été menée et Axa a été la seule compagnie à accepter d'assurer l'office de tourisme. M. Anfosso conseille à la directrice de se rapprocher de la Ville de Sète pour un marché d'assurance groupé.

*La présidente demande aux membres s'ils souhaitent poser d'autres questions, les remercie pour leur présence, les invite à signer les documents et à rejoindre le buffet déjeunatoire pour un moment de convivialité.*

*La séance est levée à 13h20.*

A Sète, le 18 mars 2019

Tiphaine COLLET – Directrice



#### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013

